



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 12 décembre 2022 à 18 h 50 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 29 novembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-12-286

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers	Signature
No 1 Nancy Mathieu	
No 2 Jocelyn Béliveau	
No 3 Jessica Bolduc	
No 4 Joey Veilleux	
No 5 Marie-Josée Nadeau	
No 6 Laurier Poulin	

ADOPTÉE

2022-12-287

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



- 01 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Résolution adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023
 - 04.02 - Résolution - Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation 2023
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2022-12-288 04.01 - Résolution adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a pris connaissance des prévisions des dépenses, des revenus et affectations qu'il juge essentiels au maintien des services municipaux de même qu'à l'équilibre du projet de budget pour l'exercice fiscal 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2023:

Prévisions budgétaires 2023

REVENUS

Pour payer les dépenses et affectations mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les revenus suivants :

Revenus	Budget 2023
Taxes	1 471 550 \$
Paiement tenant lieu de taxes	7 050 \$



Services rendus	12 500 \$
Imposition de droits	42 500 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Autres revenus d'intérêts	10 300 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	470 450 \$
Total des revenus	2 015 350 \$
Affectation surplus	0 \$
Grand total des revenus	2 015 350 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2023 et à approuver les sommes nécessaires, à savoir :

Dépenses	
Administration générale	448 115 \$
Sécurité publique	206 985 \$
Transport	535 050 \$
Hygiène du milieu	241 530 \$
Santé et bien-être	17 750 \$
Aménagement, urbanisme et développement	109 245 \$
Loisirs et culture	86 050 \$
Frais de financement	87 250 \$
a. (1) Total des dépenses de fonctionnement	1 731 975 \$
Remboursement en capital (financement)	236 275 \$
Transfert aux activités d'investissement	45 100 \$
Affectation	2 000 \$
a. (2) Total autres activités financières	283 375 \$



Grand total des dépenses (1 + 2)

2 015 350 \$

ADOPTÉE

2022-12-289 04.02 - Résolution - Dépôt et adoption du plan triennal d'immobilisation 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le programme triennal des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

ATTENDU QUE le programme triennal des immobilisations a été présenté lors de cette séance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte le programme triennal des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-12-290 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 53.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.


Martin Beaulieu
Maire


Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trés.



Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Martin Beaulieu
Maire



A long, thin, diagonal line drawn across the page, extending from the bottom of the stamp towards the bottom-right corner.